

# Saint-Agathon

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Juillet 2014

N U M E R O

65

## "La Grande Ourse"

Les travaux ont été réceptionnés et l'inauguration est programmée le 4 et 5 octobre 2014

LA FÊTE  
DES ÉCOLES



MERCI  
CHANTALLE !



LA COUPE À  
ST AGATHON



## OUVERTURE de la mairie au public

Lundi, mardi, mercredi, jeudi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
le samedi de 9h à 12h (sauf juillet et août)

Tél. : 02 96 44 95 91

Fax : 02 96 44 98 68

E-mail : mairiesaintagathon@wanadoo.fr

Site : [www.ville-saintagathon.fr](http://www.ville-saintagathon.fr)

## BIBLIOTHÈQUE municipale

Tél : 02 96 44 72 53

Horaires d'ouverture :

Mardi : 15h30 - 19h

Mercredi : 15h - 19h

Vendredi : 15h30 - 19h

Samedi : 9h - 12h

14h - 17h

## LA POSTE communale

Agence postale

Ouverture

Du lundi au samedi de 9h à 12h.

## PERMANENCE des élus

■ **Lucien Mercier, Maire,**  
du lundi au vendredi 10h à 12h

■ **Elisabeth PULLANDRE :**  
le mercredi de 9h à 12h

■ **Thierry LE GUENIC**  
le jeudi de 15h à 17h30

■ **Anne-Marie PASQUIET**  
sur rendez-vous le lundi

■ **Lionel BIHANNIC**  
le vendredi de 10h à 12h

■ **Alain CASTREC**  
semaine impaire le lundi de 10h à 12h,  
semaine paire le mercredi de 10h à 12h

# Taolenn Sommaire

- 03. Le mot du maire
- 04. Commission urbanisme et voirie
- 06. Commission affaires scolaires
- 08. Vie des écoles
- 08. Commission CCAS et affaires scolaires
- 10. Commission patrimoine
- 11. Présentation de l'équipe municipale
- 12. Salle culturelle
- 14. Accueil périscolaire
- 15. Associations
- 23. Guingamp communauté
- 23. Bibliothèque
- 24. Infos mairies

## NUMÉROS utiles

### ■ Pharmacien

Sébastien Chéret, Tél. : 02 96 44 98 78

Un service de pharmacie de garde est organisé  
à partir de 19h30, le soir.

Les dimanches et jours fériés

s'adresser à la gendarmerie de Guingamp

### ■ Infirmières

Claudine Guéguen, Tél. : 02 96 44 98 56

Magalie Moisan, Tél. : 06 76 66 52 36

### ■ Médecin

Dr. Denis Savidan, Tél. : 02 96 44 70 45

### ■ Kiné

Audrey Fore, Tél. : 02 96 43 50 16

Dépot légal : Juillet 2014

Ce bulletin a été réalisé par la commission communication  
de Saint-Agathon.

Responsable : Alain Castrec

Membres : Sylvie Le Gallic, Laurence Le Breton, Noëlla  
Bertrand, Anne Marie Pasquiet, Pierrick Heurtault, Sylvia  
Guelou.

Photos : Mairie

Mise en page et impression :  **GUINGAMP 02 96 119 700**



Ce bulletin est imprimé sur  
papier recyclé et dans le  
respect de l'environnement



## Vivre et travailler ensemble dans l'intérêt général

**Je tiens à remercier chaleureusement les électrices et les électeurs qui ont fait confiance à mon équipe lors des dernières élections municipales. Nous continuerons à travailler, pour que notre commune avance dans l'intérêt de tous les Saint-Agathonnais**

**N**otre document de révision du PLU a fait l'objet d'une consultation auprès des communes limitrophes, mais également auprès des Personnes Publiques Associées (PPA).

La presse a largement relayé les remarques des communes de Pabu, Guingamp et Ploumagoar consultées au titre des communes limitrophes. Les deux premières ont émis un avis défavorable au projet de PLU de Saint-Agathon et la seconde après concertation un avis favorable.

Les élus de Pabu s'inquiètent quant au devenir de la zone Saint-Loup qui, il est vrai, ne suscite pas d'engouement de la part des investisseurs qui préfèrent la proximité de la RN 12. Ils s'inquiètent également de la circulation sur l'avenue du Goëlo. Je cite : plus de 13 000 véhicules y transitent chaque jour dont un millier de camions. Je m'inquiète à mon tour concernant le trafic supplémentaire que va générer la zone de Saint-Loup, tant au niveau des clients que par l'accroissement de véhicules lourds devant assurer le ravitaillement de cette zone.

Les élus de Guingamp s'inquiètent, à juste titre, de l'évasion des activités commerciales vers les zones périphériques au détriment

des centre-bourgs. Quid de la zone Saint-Loup ?

Les élus de Ploumagoar, avec un avis favorable, partagent notre souci d'éviter de voir s'installer des friches commerciales sur l'avenue du Goëlo. D'autres encore partagent notre avis tels que les commerçants de la zone directement concernés

En résumé, je dirais que les modifications apportées au PLU de Saint-Agathon ne méritent pas tout ce tapage médiatique et qu'il serait préférable que les élus se mettent autour d'une table et discutent sereinement de l'avenir de notre territoire.

Plus près de nous, la réception des travaux (avec quelques réserves) de la salle culturelle « La Grande Ourse » a eu lieu en présence des entreprises et de M. LE BECHEC cabinet FAUQUERT, Espace Architecture. La commission de sécurité a dans la foulée, donné son feu vert pour l'ouverture au public de ce magnifique équipement.

Une réunion d'information sur les tarifs et le règlement intérieur a été organisée à l'attention des associations communales par la commission « vie associative ». Elle a été suivie d'une visite des locaux.

Reste maintenant à faire vivre cet équipement ouvert à nombreuses utilisations : Bals, lotos, repas, spectacles, théâtre et musiques amplifiées. Quelques réservations sont déjà sur le planning de Monsieur HUONNIC, animateurs culturel, chargé de la location et de la programmation.

Les travaux d'accès à la salle sont également finalisés. Reste à mettre en place la signalisation. Un totem trônera devant la salle et un jalonnement indiquera l'emplacement de la « Grande Ourse » depuis les carrefours d'accès à Saint-Agathon.

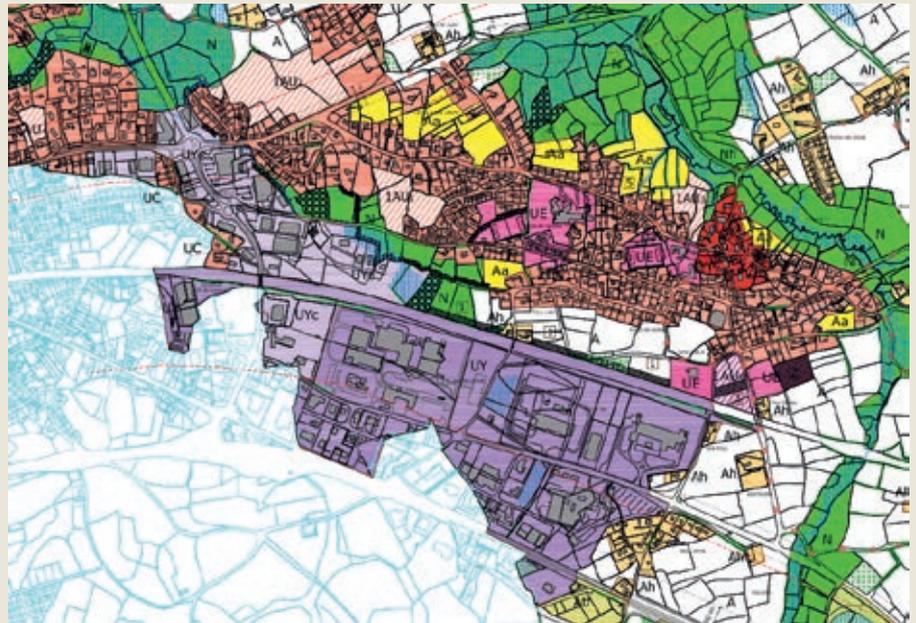
Concernant ce projet important décidé il y a quatre ans, qui aura duré dix huit mois de chantier, et qui n'aurait pas vu le jour sans le concours de tous les élus, des services de la mairie et techniques, du cabinet d'Espace Architecture et des entreprises. Chacun s'est investi pour que ce bel équipement contribue au développement de notre commune

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de passer d'excellentes vacances ensoleillées ■

→ **Votre Maire,**  
**Lucien MERCIER**

# Révision du PLU

Par délibération en date du 10/12/2008, le conseil municipal de Saint Agathon avait décidé de prescrire la révision générale du POS valant PLU, complétée par celle du 07/12/2011.



Un peu plus de quatre ans plus tard, le 19 février 2014, l'assemblée délibérante a dressé le bilan de la concertation et arrêté son projet du nouveau PLU. Ce document fait actuellement l'objet d'une consultation des Personnes Publiques Associées (PPA)

au projet de révisions dont les conclusions devraient être rendues avant la fin du mois de juin.

A l'issue de cette consultation, le conseil municipal devra enfin solliciter le tribunal administratif pour désigner un commissaire

enquêteur et fixer les dates de l'enquête publique qui devrait se dérouler à partir de la rentrée. A l'issue de cette enquête on peut espérer que le conseil municipal pourra enfin approuver son nouveau PLU dont le dossier est toujours consultable en mairie. ■

# Plan de prévention du bruit dans l'environnement

La réalisation d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement s'inscrit dans la continuité de la réalisation des cartes stratégiques du bruit dans l'environnement qui ont été approuvées par arrêtés du préfet des Côtes d'Armor le 13 février 2009 pour la première échéance. Ces cartes permettent d'identifier les niveaux des nuisances sonores en bordure des voies de circulation et d'identifier les constructions

situées dans les zones dépassant les valeurs normales autorisées (68 dB le jour et 62 dB la nuit). L'objectif d'un PPBE est de réduire le niveau des nuisances sonores impactant les constructions, voire de les supprimer en mettant en place des actions ou en prenant des mesures de prévention des effets du bruit. Il s'agit également de protéger du bruit les zones calmes. Pour réaliser la PPBE, il est nécessaire de déterminer les immeubles qui sont soumis à des nuisances sonores

supérieures à la réglementation en vigueur. Seules sont concernés les constructions à usage d'habitation, les établissements de santé ou d'enseignement construits avant le 6 octobre 1978 situés aux abords des voies générant des nuisances sonores supérieures à 68 décibels le jour et à 62 décibels la nuit. Seules les rues de la Métairie neuve et Saint Martin sont concernées par le PPBE où 3 maisons à usage d'habitation sont exposées au bruit et dépassent les valeurs limites. ■



Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement sera soumis à la consultation du public pendant deux mois à partir de la rentrée. Le dossier sera disponible à la mairie de Saint Agathon- 3, place du bourg – 22200 SAINT

AGATHON, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le public pourra également prendre connaissance du projet sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.ville-saintagathon.fr/> ou exprimer ses observations par écrit

à la mairie. A l'issue de la consultation, toute personne physique ou morale pourra prendre connaissance de la note exposant le résultat de la consultation du public et la suite qui lui a été donnée. ■

# Lotissement de la Source

La première phase de travaux de viabilisation du lotissement est en voie d'achèvement et devrait être terminée dans le courant du mois de juin.

Les terrains sont en vente depuis le mois de mars dernier et déjà une dizaine de lot a trouvé preneur.

Les personnes intéressées par

l'acquisition d'un terrain doivent retirer un formulaire de réservation à la mairie, qui sera ensuite examiné par la commission urbanisme pour attribution. ■



## RUE DE HENT MEUR.

La rue de Hent Meur qui dessert la nouvelle salle culturelle était la seule opération prévue au programme de voirie de cette année. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise SPTP de Ploufragan pour un montant total de 112 994.00€ TTC. Le projet comprend

la réfection de la voie depuis la salle de sport, l'aménagement d'une zone 30 avec un plateau surélevé au niveau du carrefour et des trottoirs qui permettront à tout à chacun de se rendre à la salle ou au cimetière depuis le bourg en toute sécurité.



Plateau surélevé

Vue d'ensemble de la rue Hent Meur





# La Réforme des rythmes scolaires.

L'école maternelle et l'école élémentaire comptent près de 200 enfants, à Saint Agathon. La qualité de fonctionnement et d'accompagnement de nos écoles, centre névralgique du Campus dédié à l'enfance comprenant également la bibliothèque et l'accueil périscolaire, demande toute notre attention.

Cette attention est d'autant plus exacerbée que nous devons mettre en place la réforme des rythmes scolaires, à la suite du décret signé en janvier 2013 par V Peillon.

Nous avons jugé plus prudent, d'attendre septembre 2014 pour ne pas agir dans la précipitation et l'improvisation. Qui plus est, nous avons souhaité travaillé avec les communes de Grâce, Pabu, Plouisy et Ploumagoar afin d'harmoniser et de mutualiser cette mise en place.

Plusieurs étapes sont élaborées :

- Recrutement d'une Chargée de mission de octobre 2013 à février 2014 : son travail : structurer la mise en place en lien avec les autres communes, état des effectifs des écoles, des personnel communaux, des locaux. Point sur les associations, intervenants, les différents activités envisagées avec leur diversité. Elaboration du PEDT, projet éducatif territorial.
- Réunions mensuelles de Comité de pilotage avec l'ensemble des communes, depuis le mois de septembre 2013.
- Réunion avec les représentants de parents d'élèves, l'association des parents d'élèves, les enseignants et les intervenantes de l'accueil périscolaire.
- Réunion de la commission Enfance Jeunesse.
- Intervention par convention entre les communes de M.Le Goff, directrice du CLSH de Ploumagoar pour l'organisation des temps d'accueil périscolaire et le contact avec les associations.(activités en 5 thèmes très riches et variées sur 7 cycles de l'année scolaire).
- Réunion avec les communes de Pabu et Plouisy pour l'organisation du mercredi. (communes ne comportant pas de CLSH). L'accueil périscolaire est prévu le matin dès 7h15 ainsi qu'après la classe, à 11h45 ; une restauration scolaire sera mise en place puis seront

proposées une garderie pour les 3 -6 ans à la Ribambelle, à St Agathon de 13h30 à 17h et des activités à Cap Sports pour les 6-12 ans sur la même tranche horaire avec des navettes aller et retour pour le transport des enfants.

- Prochaine réunion de COPIL le 11 juin prochain.
- Nouvelle réunion programmée avec les parents d'élèves à la mi-juin.

Nous espérons finaliser l'organisation de cette mise en place pour la fin juin. Nous savons aussi que nous serons amenés à faire des ajustements en cours d'année scolaire.

Tout ce temps de réflexion, de travail conceptuel et préparatif en coordination avec les autres communes a pour but essentiel d'adapter le principe de cette réforme à nos écoles dans les meilleures conditions pour les enfants malgré le lourd impact financier pour les collectivités. ■

*L'enfant est le centre de cette réforme et la commune se doit de contribuer à son bien être.*

Durant cette année scolaire, toute l'école maternelle a travaillé avec l'école élémentaire sur le thème du cirque. Il a été l'occasion pour nous d'organiser deux sorties scolaires :

- l'une à LANNION en septembre cirque MAXIMUM
- l'autre à GUINGAMP en avril cirque MEDRANO.

Ce fil conducteur du cirque a également été le thème de notre carnaval et des interventions du dumiste Benoit Prual dans les classes de MS et GS. Il le sera aussi dans le rallye lecture qui sera organisé en fin d'année avec l'école élémentaire.

Toute l'école maternelle s'est enfin rendue au cinéma de Guingamp pour voir Le Bonhomme de neige dans le cadre d' Ecole et cinéma 22. ■



- Public concerné : 196 enfants scolarisés sur les 2 écoles publiques de la commune (en 2013-2014).
- Soit 78 élèves de maternelle et 118 élèves de classes élémentaires.
- Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT :

Le Projet Educatif de Territoire concerne les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

	Jour	Matin	Après-midi	TAP
Ecole maternelle	Lundi	8h45 – 12h00	14h15 – 16h30	13h30 – 14h15
	Mardi	8h45 – 12h00	14h15 – 16h30	13h30 – 14h15
	Mercredi	8h45 – 11h45		
	Jeudi	8h45 – 12h00	14h15- 16h30	13h30 – 14h15
	Vendredi	8h45 – 12h00	14h15 – 15h30	13h30 – 14h15
Ecole élémentaire	Lundi	8h45 – 12h00	13h30 – 15h30	15h30 - 16h30
	Mardi	8h45 – 12h00	13h30 – 15h30	15h30 - 16h30
	Mercredi	8h45 – 11h45		
	Jeudi	8h45 – 12h00	13h30 – 15h30	15h30 – 16h30
	Vendredi	8h45 – 12h00	13h30 – 15h30	



## Organisation des Temps d'Activités Périscolaires

La participation aux Temps d'Activités Périscolaires n'est pas obligatoire. Les parents qui ne souhaitent pas inscrire leur enfant pourront les récupérer dès la fin des heures d'enseignement obligatoires.

L'inscription aux Temps d'Activités Périscolaires est **annuelle/ mensuelle/ trimestrielle/ modulable**, et constitue un engagement à fréquenter les TAP pour la durée des séances et des cycles d'activités. Les Temps d'Activités Périscolaires sont gratuits pour tous les enfants.

Le taux d'encadrement des groupes de TAP est fixé à 1 encadrant pour 14 enfants de moins de 6 ans et à 1 encadrant pour 18 enfants de plus de 6 ans (inventaire des besoins en animateurs en annexe).

## Ressources mobilisables pour la mise en œuvre du PEDT :

- **Ressources humaines mobilisables :**
  - Personnel communal : ATSEM, personnel des bibliothèques, personnel de surveillance...
  - Associations locales et départementales
  - Intervenants extérieurs selon les besoins : professeurs des écoles volontaires, auto-entrepreneurs culturels, bénévoles...
- **Inventaire des locaux :**  
(*inventaire des locaux en annexe*)  
Les activités prévues dans le cadre du Projet Educatif Territorial se dérouleront d'une part dans les locaux scolaires, et d'autre part au sein des équipements sportifs et culturels communaux. Le trajet jusqu'au lieu de déroulement de l'activité s'effectuera sous la responsabilité de l'animateur du TAP. Le taux d'encadrement tiendra compte des règles de sécurité relatives aux déplacements de groupes d'enfants.

## Domaines d'activités prévus dans le PEDT :

Différents domaines d'activités sont envisagés dans le cadre du Projet Educatif de Territoire. Ces domaines d'activités, distingués en thèmes et en sous-thèmes, sont ici proposés à titre d'exemples. Toutes les activités périscolaires se dérouleront dans un esprit de découverte et d'initiation et seront élaborées en cohérence avec les âges des enfants.

### Thèmes et sous thèmes :

- **Eveil artistique et culturel**
  - Lecture et conte
  - Musique
  - Arts plastiques
  - Arts de la scène
- **Sport et motricité**
  - Motricité
  - Sports de ballon
  - Sports de raquettes
  - Sports de précision
  - Détente et relaxation
- **Ludique et récréatif**
  - Jeux de société
  - Jeux libres
  - Découverte du goût
- **Découverte des sciences et techniques**
  - Le monde végétal
  - Le monde animal
  - Sciences et techniques
- **Citoyenneté**
  - Médias
  - Lien intergénérationnel
  - Prévention : initiation aux premiers secours, sécurité routière...
  - Découverte des pays, des langues étrangères et régionales

# Association des parents d'élèves

L'opération galettes des rois du 17/01/14 à permis de récolter un bénéfice d' environ 200 €

L'opération crêpes / galettes du 14/02/14 : bénéfice de 280 €

L'opération pizzas du 25/04/14 : bénéfice de 470 €

Le vide grenier du 24/03/14 bénéfice de 2800 €

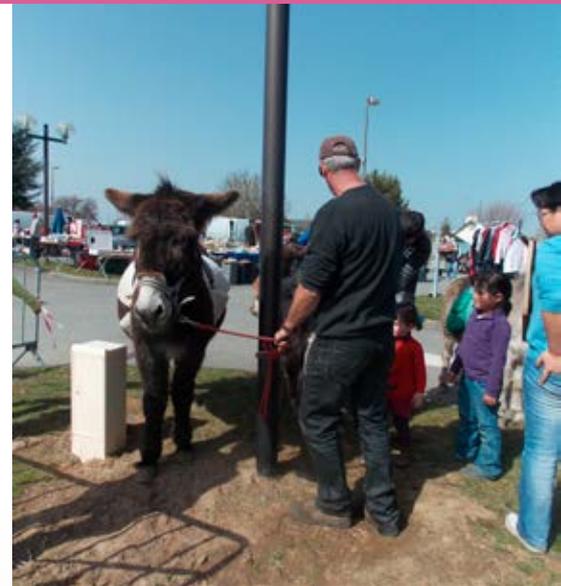
Tous ces bénéfices servent à payer les activités (projet cirque pour toute l'école)

- 1 sortie pour un spectacle de cirque (toutes les classes)
- 1 intervenant qui viendrait sur une douzaine de séances afin de faire travailler toutes les classes sur le cirque

(avec spectacle) + les sorties cinéma ...

A venir la kermesse des écoles qui aura lieu cette année le Dimanche 22 Juin 2014 avec un spectacle des enfants le matin vers 10h30 à la salle culturelle, un repas le midi coordonné avec le comité d'animation et l'APE et l'am la kermesse qui auront tous les 2 lieu à l'école, au programme : balade en poneys, démonstration de steps par l'Orange bleue, tirage de la tombola, lâché de ballons et de nombreux autres stands ...

Un grand merci à la municipalité et les employés communaux, les enseignants, les parents d'élèves, les bénévoles pour leur aide apportée au vide grenier et sur tout le long de l'année. ■



*Le loto est maintenu mais reporté à une date ultérieure (vers octobre/novembre 2014)*



## Ecole élémentaire

Le cirque, le cirque, le cirque.... voici le projet commun aux deux écoles de Saint-Agathon qui aura été le fil rouge de l'année à travers des lectures, des sorties au théâtre, des travaux en arts plastiques... Mais ce thème aura également été l'occasion de travailler avec une troupe de théâtre à l'organisation d'un spectacle au mois de juin dans la nouvelle salle multiculturelle de Saint-Agathon.

Quelques sorties cinéma ont également été réalisées ainsi qu'une sortie commune à toute l'école : une exposition d'Anny Juillet « Le noir émoi » qui a beaucoup inspirée les élèves et les enseignants lors des créations en arts plastiques.

Comme tous les ans l'enseignant chargé de la décharge de direction (cette année Mr Delahais), nommé à titre provisoire dans l'école, ne sera pas présent à la rentrée prochaine, nous lui souhaitons bonne chance et bonne continuation.

Les nouveaux rythmes scolaires qui ont été au coeur des discussions et des réunions devraient se concrétiser à la rentrée prochaine. En attendant toute l'équipe enseignante souhaite de bonnes vacances aux élèves accompagnées de nombreuses lectures. ■



# Les services de proximité

La commune a la chance de compter de nombreux bénévoles dans les associations. La commune soutien les initiatives pour développer les services aux habitants.

## Les transports

Guingamp Communauté a mis en place un service de minibus qui dessert tout le territoire de la communauté de Communes. Les navettes sont régulières selon un planning disponible à la mairie. Il est possible, de changer de ligne pour mieux se déplacer. La gare et la place du Vally sont organisées pour faciliter cela.

Pour les personnes de plus de 80 ans et celles disposant d'une carte d'invalidité le service « Axéobus » devient « Axéoplus ». Il suffit d'appeler le N° AZUR 0810 22 22 22 avant 17h pour un trajet le lendemain. Le bus vous prend à domicile et vous ramène pour un prix de 2 € aller et 2 € retour. Ce service ne fonctionne pas le dimanche et les jours fériés.

## La bibliothèque et l'espace multimédias

Le CCAS a souhaité mettre en place un lieu de connexion internet pour accéder aux comptes CAF, Pôle emploi etc... et aider les personnes qui le souhaitent à utiliser un ordinateur.

Corentin JOUAN est à la disposition de tous ceux qui le souhaitent pour créer et consulter une boîte mail, faire un CV, une lettre de motivation, aller sur internet ou faire des jeux entre amis. Les renseignements sont à votre disposition à la bibliothèque.

## Les jardins partagés

Le CCAS de St AGATHON a mis en place des jardins partagés à Roz an Bouar. Une association s'est créée pour leur gestion. Vous pouvez les rejoindre, des parcelles sont disponibles. Contactez Monsieur NOIREAU

## Le Club du Bon Temps

Le club du Bon Temps, présidé par Marie-Anne Le PEUCH, propose chaque mercredi après midi une rencontre conviviale à tous les retraités St Agathonnais. Autour des jeux de boules, jeux de cartes et autres se préparent de multiples activités : bals, repas, sorties, voyages. Tous les retraités sont invités à rejoindre cette association très dynamique.

## Les services aux personnes en situation de handicap

Les services sont assurés par l'association ADSEVEL, 44, rue Maréchal Foch : aide aux gestes de la vie courante, aide à la confection des repas, accompagnement aux courses etc...

Un service de soins infirmier spécialisé est disponible pour les soins d'hygiène et la préparation et l'accompagnement à la prise de médicaments.

## Les services aux personnes

Les personnes qui ont besoin d'une aide aux gestes de la vie quotidienne : ménage, courses, aide à la préparation des repas peuvent, sous conditions de ressources bénéficier d'une aide. Ces prestations sont assurées par le Comité de services aux Personnes (02 96 44 16 03, 44 rue Maréchal Foch) ou par des services du secteur marchand, quand il en existe.

Les caisses de retraite accordent généralement une aide pour le paiement d'heures d'intervention.

A la sortie d'une hospitalisation votre mutuelle vous accorde probablement des heures à condition de présenter la demande avant la sortie.

Les personnes qui présentent des difficultés particulières peuvent présenter une demande d'Aide Personnalisée à l'Autonomie.

Les dossiers d'aide à domicile et d'APA peuvent être constitués auprès du CCAS, en Mairie ou au CLIC, Centre Local d'Information et de coordination (Maison du Département, place St Sauveur)

Les aides à la toilette, préparation et prise de médicaments, soins médicaux divers peuvent être réalisés par une infirmière libérale, par le SSIAD, ou l'HAD en fonction des problèmes rencontrés.

Le CLIC ou le CCAS de votre mairie sont à votre disposition pour vous informer et vous aider à disposer des services qui vous conviennent.

# Les travaux de la place de l'ancienne mairie

Débutés en fin d'année 2013, les travaux de la place de l'ancienne mairie se poursuivent selon le planning établi. Le nouvel espace proposera la Maison des Associations, un boulodrome couvert et un extérieur. Enfin, un espace jeux d'enfants complétera ce nouvel équipement de la commune.

Ce projet a reçu un soutien financier important. Dans le cadre de l'enveloppe territoriale, 12 000 € ont été accordés. De plus, la Région Bretagne à travers le programme ECOFAUR contribue à hauteur de 119 149 €. Enfin, l'Etat via la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) apporte 205 899 €. La qualité du projet, mais aussi sa nécessité pour la commune, le choix des matériaux ont permis d'obtenir ces subventions. ■



La fin des travaux est prévu pour mars 2015.

Unique en France, l'Eco Faur est aujourd'hui un programme reconnu au plan national et un label de reconnaissance pour les communes motivées par le développement durable. Depuis sa création, il a accompagné plus de 330 projets d'éco-habitat et d'urbanisme durable dans toute la Bretagne : bâtiments

et équipements publics, espaces publics ou paysagers, quartiers nouveaux ou réhabilités ont bénéficié d'un budget total de 24 millions d'euros. Chaque année, la Région Bretagne lance des appels à projets auprès de l'ensemble des communes et groupement de communes. Le but : apporter un soutien à la fois technique et financier

aux communes bretonnes qui souhaitent mener des opérations d'aménagement durables : réflexion globale sur l'avenir de la commune, mixité sociale, qualité et innovation environnementale, économies d'énergie et gestion de l'eau, association des habitants, etc. ■

# Equipe municipale



Lucien MERCIER  
Maire

## Les Adjoints



Elisabeth  
PUILLANDRE  
1<sup>ère</sup> adjointe  
PERSONNEL  
/ AFFAIRES  
SOCIALES



Thierry  
LE GUENIC  
2<sup>ème</sup> adjoint  
URBANISME /  
VOIRIE  
CADRE DE VIE



Anne-Marie  
PASQUET  
3<sup>ème</sup> adjointe  
FINANCES /  
ENFANCE /  
JEUNESSE  
Conseillère  
communautaire



Lionel BIHANNIC  
4<sup>ème</sup> adjoint  
BATIMENTS /  
PATRIMOINE



Alain CASTREC  
5<sup>ème</sup> adjoint  
VIE ASSOCIATIVE  
/ CULTURE

## Les Conseillers Délégués



Aimé ROBIN  
ENVIRONNEMENT  
/ AGRICULTURE  
/ CADRE DE  
VIE / PLAN DE  
DESHERBAGE



Antinea FAMEL  
RYTHMES  
SCOLAIRES/  
ACTIVITES  
SCOLAIRE



Nicolas TURBOT  
EVENEMENTS

## Les Conseillers Municipaux



Patrick VINCENT  
Vice président Guin-  
gamp communauté



Sylvia  
GUELOU



Manueline  
HARRIVEL



Patricia  
BEUREL



Pierre  
NORMANT



Isabelle  
PEROU



Michel KERGUS  
Conseiller  
communautaire



Anne  
TRANVOUEZ



Hubert  
COZ



Alice  
TOINEN

# Tarifs pour la salle

## LA GRANDE OURSE

S a l l e c u l t u r e l l e

### Tableau des tarifications de la salle culturelle de Saint-Agathon

- Plusieurs types d'utilisateur selon leur origine a été établis de Saint Agathon communautaire ou extérieur.
- plusieurs option on été définis :
  - avec ou sans l'office cuisine
  - avec ou sans régie et régisseurs avec ou sans ménage
- il est proposé de procéder au prélèvement un acompte de 30 % à la signature
- ainsi que d'une caution (non encaissée) à hauteur de 1000,00 €
- Une pénalité de 200,00 € sera perçu en cas de retard ou de ménage mal fait

Enfin une utilisation à titre gracieux, et ceci chaque année, est proposée aux associations de Saint Agathon.

il en résulte la proposition suivante :



Configuration	Description	Saint-Agathon		Communauté		Extérieur	
		Premier jour	jours suivants	Premier jour	jours suivants	Premier jour	jours suivants
Tournois de cartes	Bar + salle avec ou sans tables	230,00 €		270,00 €		310,00 €	
Congrès projection	Bar + salle avec gradin	300,00 €	250,00 €	300,00 €	250,00 €	310,00 €	260,00 €
Bal, Fest-noz	Bar + salle + scène	280,00 €		320,00 €		360,00 €	
Mariage	Bar + salle avec tables + scène	280,00 €	140,00 €	320,00 €	140,00 €	360,00 €	180,00 €
Spectacle représentation	Bar + salle avec ou sans gradin + scène + loge	400,00 €		600,00 €		700,00 €	
Bar	Bar	100,00 €	50,00 €	120,00 €	60,00 €	140,00 €	70,00 €
Office	Office	100,00 €	50,00 €	100,00 €	50,00 €	100,00 €	50,00 €
Régisseur	Obligatoire avec la régie	400,00 €		400,00 €		400,00 €	
Arrhes		30,00%		30,00%		30,00%	
Caution		1 000,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €	
Forfait ménage bar		75,00 €		75,00 €		75,00 €	
Forfait ménage bar + salle		112,00 €		112,00 €		112,00 €	
Forfait ménage bar + salle + espace scénique		149,00 €		149,00 €		149,00 €	
Forfait ménage bar + salle + office		167,00 €		167,00 €		167,00 €	
Forfait ménage bar + salle + office + espace scénique		204,00 €		204,00 €		204,00 €	



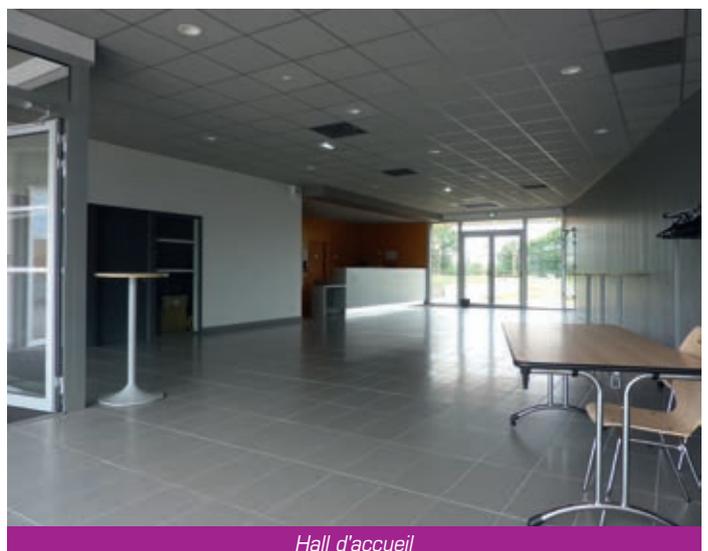
Vue extérieure



Gradinage rétractable : 226 places



Vue sur la scène (aménagée spectacle)



Hall d'accueil

# Quoi de neuf à la ribambelle ?

Du changement au sein de notre équipe d'encadrement, après le départ de Christèle GUILLOIS, c'est Cécile BOMBLED qui l'a remplacée et a pris ses fonctions en octobre 2013.

**L**es enfants qui fréquentent l'accueil périscolaire ont accès à diverses activités (jeux, activités manuelles, jeux extérieurs etc...).

Pour l'année scolaire 2013-2014, le Père Noël nous a apporté de nouveaux jeux faisant le bonheur des enfants.

Au mois de mars nous avons eu la visite de conteurs dans le cadre du "printemps des poètes", les enfants présents ce jour là ont apprécié la prestation.

Cette année nous nous sommes ini-

tiés au jardinage, après la décoration des pots, place aux plantations.

L'année scolaire s'achève dans quelques semaines, nous constatons une légère augmentation de fréquentation surtout chez les petits.

Céline, Roseline, Stéphanie, Cécile et Christine vous donnent rendez-vous pour la prochaine rentrée. ■

→ L'EQUIPE DE LA RIBAMBELLE



# Rando frount nature

Un petit compte rendu de cette troisième édition de la Rando Frount Nature.

**D**éjà pour commencer, il y avait un temps de randonneur : Pas trop chaud et avec de nombreux rayons de soleil. Les circuits étaient secs avec, bien sûr, quelques poches de boue restées après l'hiver pluvieux.

80 marcheurs et adeptes de marche nordique ont arpenté les chemins de St Agathon.

44 coureurs à pied ont inauguré les nouveaux parcours pour leur discipline. C'était la première année pour la course à pied.

219 vététistes ont roulé sur les cir-

cuits de 21 à 60 km sur la commune de ST Agathon mais aussi Pabu, Plouisy, le Merzer et Pommerit le Vicomte.

Un léger repli, cette année, sur la fréquentation des vététistes, mais tout le monde a pu apprécier les nouvelles portions de circuit autour du bourg de St Agathon.

Comme tous les ans, Les bénéfices de la Rando Frount Nature seront reversés à :

- L'association "Leucémie Espoire" [www.leucemie-espoir.org](http://www.leucemie-espoir.org)
- L'association "François Aupetit" (Maladie Intestinale Chronique et Inflammatoire) [www.afa.asso.fr](http://www.afa.asso.fr)

Le comité d'animation a déjà des nouvelles idées pour l'année prochaine. Rendez vous en 2015 ! ■

→ Hervé



## Merci Chantalle !

25 années au service de l'école et des enfants. "Bonne retraite Chantalle et merci pour ton travail".

La fin de cette année scolaire marque le départ à la retraite de Chantalle PINSON, qui a, depuis 1989, accompagné nombre de petits Saint Agathonnais sur les bancs de l'école maternelle, les entourant de sa bonne humeur et de sa gentillesse communicatives. Les enfants, parents, institutrices et élus tiennent à la remercier chaleureusement pour son travail si précieux. Avec les ressources qu'on lui connaît, elle saura mettre à profit cette nouvelle vie, pour le plus grand bonheur de ses chers petits-enfants.



# L'école de foot

La saison 2013 – 2014 s'achève pour les enfants de l'école de foot de Saint-Agathon. 80 enfants répartis entre les catégories U6 et U13 ont fréquenté l'école de foot le samedi.

Un entraînement supplémentaire était également organisé le mercredi après-midi pour les U9 à U13.

Les enfants ont participé aux plateaux ou matchs organisés dans le bas-

sin du foot animation de Guingamp. Ils ont terminé la saison en participant à plusieurs tournois.

La journée nationale des débutants pour les U6-U7 s'est déroulée à Plouguernevel le samedi 31 mai et le same-

di 7 juin à Plérin pour les enfants des catégories U8 et U9.

Les inscriptions à l'école de foot se dérouleront le samedi 6 septembre au foyer du stade. ■



Les U11 – U12 et les U8 – U9 avec Jonathan Martins Pereira

*Pour avoir des renseignements, vous pouvez contacter Pierrick Heurtault (06 73 65 56 73)*





# Le club du bon temps

Le club du bon temps a actuellement 110 adhérents.

**L** se réunit tous les mercredis de 14h à 18h avec marche, cartes jeux de société, boules. Un goûter est servi à 16h.

L'année se déroule de janvier à décembre avec une coupure en juillet et août.

Le club reprendra le 27 août et le 31 août un bal inaugural aura lieu dans la

salle culturelle avec l'orchestre BERNARD MEHU suivra en septembre une sortie cochon grillé.

Le 4 octobre un bal à BOURBRIAC animé par JEAN PIERRE RAULT.

Le 17 décembre ce sera le repas de NOEL.

A la mi- mars les adhérents qui ont 80

et 90 ans dans l'année sont fêtés lors d'un repas avec remise d'un panier garni.

Le 4 juin une promenade à DINAN avec déjeuner et ballade sur la RANCE ce sont passées avec 49 adhérents dans une excellente ambiance comme celle qui règne au sein du club (joint la photo de la sortie). ■

# Arts plastiques



La saison 2013/2014 se termine pour les activités de l'association L'Art et Création.

**Renseignements :**  
[rannouchristine@gmail.com](mailto:rannouchristine@gmail.com)

**L**es enfants auront pu s'approprier les bases du langage plastique et aborder quelques notions, ce qui leur aura permis de s'exprimer librement sur des sujets proposés (le paysage urbain, le portrait, les animaux imaginaires...); Les adultes quant à eux auront pu bénéficier des conseils de Christine pour découvrir et expérimenter de nouvelles techniques afin de développer des projets de création personnels.

L'ensemble des groupes aura fonctionné au complet, soit 21 inscrits les

deux groupes enfants confondus, puis 14 adultes. Cet année encore, la manifestation les Arts en Fête a remporté un vif succès avec une de ses plus belles éditions tant par la qualité des exposants, leur nombre et la fréquence des visiteurs.

Les jours et heures des ateliers sont maintenus pour la saison prochaine, à savoir le mardi de 17h à 18h pour les enfants entre 6 et 9 ans, le mardi de 18h à 19h15 pour les enfants de 10 à 14 ans, puis le vendredi de 20h à 22h pour les adultes et ados. ■



# Educatons et activités canines



## L'ECOLE DU CHIOT

Les samedis de 14h30 à 15h30 et les dimanches de 10 à 11h, les chiots apprennent les rudiments.

Ils arrivent à partir de 2 mois et demi pour les plus jeunes et restent à l'Ecole du Chiot jusqu'à 6 à 8 mois. Ils ont appris les gestes de base : assis - couché - ont le rappel et l'absence et savent marcher au pied de leur conducteur, le tout sans laisse.

Ils ont aussi assimilé la sociabilité et aucun geste de mauvaise humeur, ni aucun coup de dent ou grognement entre eux quand ils sont tous lâchés ensemble sur leur terrain.

## EDUCATION

Tous les cours sont dispensés par des moniteurs diplômés SCC.

La suite logique de l'Ecole du chiot et il est habituel de voir plus de 20 chiens suivre les cours le samedi de 16h à 17h ou le dimanche de 10h à 11h.

Pour eux, les exercices sont plus complets. Ils sont en classe supérieure et doivent donc effectuer les exercices du mieux qu'ils le peuvent. Bien sur la marche au pied, le rappel mais également la marche sans laisse au pied.

Quand ils ont acquis ces exercices, une fois par an, ils passent le diplôme de la SCC, le CAESC (certificat d'aptitude à l'Education Sociale du Chien). Tous les ans une vingtaine de diplômes sont ainsi distribués.

## ACTIVITES DE TRAVAIL

Les chiens peuvent tous s'initier à l'AGILITY et un parcours leur est destiné



Pour les chiens de plus de 50 cm au garrot, l'ATTELAGE CANIN est un sport très adapté et très prisé au Club. Les 12 et 13 avril 2014, plusieurs membres du Club ont concouru au Championnat de Bretagne d'Attelage Canin et ont pu rivaliser avec des concurrents venant du Nord de la France, de la Picardie, de la Touraine, du Rhône... Il faut dire que ce championnat est qualificatif pour le Grand Prix de France.

Les locaux ont bien défendu le Club. Pauline HUS avec HYSIA un jeune Bouvier Bernois a brillamment obtenu son brevet de travail le samedi 136/150 et finit à une très bonne 11<sup>ème</sup> place /33 sur le concours.

Jean Yves CONAN avec BREIZH un terre neuve s'adjuge le 1<sup>er</sup> prix de l'harmonie (équipage costumé)  
Yannick TOINEN avec DIWALL

3<sup>ème</sup>/33 et surtout le double DIWALL et GRIMM ses bouviers des Flandres remporte le concours 1<sup>er</sup>/33.

Après les vacances en juillet - août (le 28 juin) reprise des cours le samedi 6 septembre 2014 ■





# Budokai

## Sant Eganton Naginata Dojo

Le Sant Eganton Budokai c'est actuellement 14 ceintures noires dans 4 disciplines principales (Kendo, Iai-do, Naginata, Jodo) ainsi que 3 disciplines complémentaires : Ken-jutsu, Batto-do, Je-eie.

**L**e dojo est ouvert toute l'année .  
Les cours ont lieu :

- lundi matin (10h à 12h)
- lundi soir (17h30 à 20h)
- mardi et jeudi soir (17h30 à 20h )
- samedi matin (10h à 12h ) .

Le programme pour l'année 2014-2015 :

- Passage de 4 ceintures noires dans 4 disciplines
- Stages régionaux/nationaux
- Stages d'enseignements

Ces disciplines sont accessibles de 12 ans à 80 ans.

Il n'y a ni chutes ni brutalité et peuvent être pratiquées en technique et/ou en combat .

Pour tout renseignement, joindre le secrétariat :

- 06 88 09 71 70
- sant.eganton.budokai@orange.fr ■

→ **Le président,**  
**Alan Ar Gad**

### Benkei Naginata Dojo

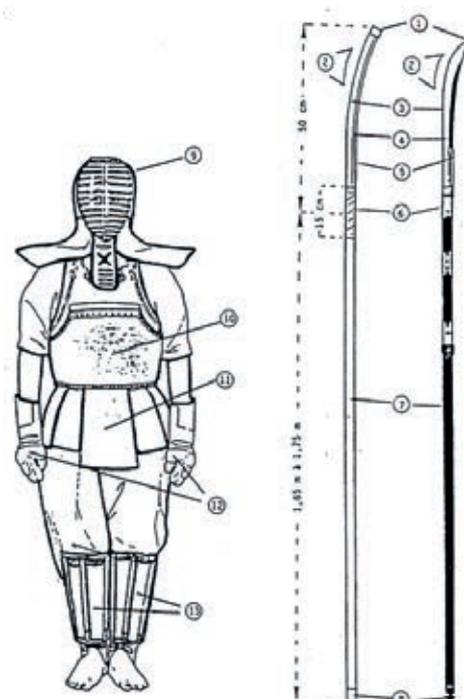


Image d'archive ( USB Bordeaux)



Kendo enfants

### Le Naginata

Il s'agit de l'art du maniement de la lance longue japonaise, équivalent la hallebarde de notre moyen-âge. Le Naginata moderne se pratique avec une arme factice et légère, dont la lame est en bambou et donc sans danger. Cette technique convient très bien aux femmes, en raison de son élégance, de sa courtoisie, et de l'absence de brutalité. Mais elle est également pratiquée avec succès par les hommes et les enfants. La Naginata cultive l'harmonie gestuelles, l'aisance corporelle, la correction des attitudes et l'équilibre mental. C'est une excellente gymnastique de maintien, de connaissance de l'espace, mais aussi un véritable art d'adresse et de précision.

# Tennis ETC

La saison 2013/2014 a été pour le club, une année exceptionnelle. Avec ses 220 licenciés, l'ETC a engagé au total 14 équipes masculines, féminines et jeunes dans les différents championnats départementaux et régionaux. Nous avons connu cette année de très bons résultats chez les hommes et chez les jeunes.



**P**our la première fois, 2 équipes joueront en régionale l'année prochaine. En effet, l'équipe 1 a terminée première de sa poule et jouera la saison prochaine parmi l'élite de Bretagne et pour ne pas en resté là, l'équipe 2 en a fait de même et jouera en régionale 3. Chez les jeunes l'équipe des 13/14 garçons, en terminant premier de leur poule, vont disputer prochainement le titre de champion départemental

## Equipes Féminines

- DI : Beau parcours de l'équipe car elle termine 2<sup>ème</sup> de son championnat, et a manqué de très peu pour monter en régionale. Ce n'est que partie remise pour l'année prochaine.
- DII : Lors de l'ultime rencontre l'équipe 2 jouait son maintien à domicile. Avec les victoires d'Anne-Laure DAVROULT, Camille MALARGE, Nathalie JUBIN et du double, l'équipe de Nadia COJEAN a assuré sa place en D2 pour l'année prochaine.
- DIV : L'équipe 3 termine sa saison par une victoire, malgré cela elle ne montera pas en DIII l'année prochaine ainsi que l'équipe 4.

## Equipes Masculines

- R2 : Beau parcours de l'équipe 1. Elle termine première et sera l'année prochaine parmi l'élite de Bretagne.
- DI : L'équipe 2 a voulu faire pareil

que l'équipe 1 et termine première de sa poule et jouera en régionale 3 l'année prochaine. Concernant l'équipe 3, elle s'est trouvée dans une poule très relevée et le challenge pour se maintenir était très compliqué, le miracle n'a pas eu lieu, l'équipe jouera l'année prochaine en D2.

- DIII : Les équipes 4 et 5 ont réalisé un très beau championnat et se maintiennent en D3.
- DIV : Les équipes 6 et 7 ont réalisé une belle saison. Elles ont disputé les poules de montée, mais l'objectif était trop élevé pour accéder en D3.

## Equipes jeunes

Très bon résultats des équipes jeunes, particulièrement l'équipe des 13/14 garçons composés de Pol GAUTIER, Dréo BROCARD, Paul LE COCQUEN Qui vont disputés le titre départemental contre PLANCOET.

La 13<sup>ème</sup> édition de notre tournoi a connu une belle réussite. Avec 180 inscrits, et cette année nous l'avons ouvert à 2/6, nous avons pu voir de très belles rencontres. Notre club a été très bien représenté car il y a eu quelques joueuses et joueurs qui ont disputés des finales dans leur catégorie.

- 9/10 garçons vainqueur : Timothée ETESSE
- 11/12 filles finaliste : Jeanne GAUTIER
- 13/14 garçons finaliste : Pol GAUTIER

- 15/16 filles vainqueur : Clara MOZER finaliste : Elisa THOUROUDE
- 15/16 garçons finaliste : Bastien CADIOU
- +35 femmes vainqueur : Nathalie JUBIN finaliste : Hélène MEUNIER
- +35 hommes vainqueur : Frédéric KERNEIS
- Senior homme finaliste : Olivier PICHON

Tous ces bons résultats ont été obtenus grâce à la venue de notre nouvel entraîneur : David DUBOIS diplômé d'état. Il a organisé, pendant les vacances,

Une sortie d'une semaine au tournoi de Ploufragan avec entraînement le matin, pour un groupe de jeunes ensuite pour un autre groupe il a organisé un weekend tennistique à FOUESNANT et pour terminer au mois de juillet il a mis sur pied une sortie de semaine du côté de la BAULE pour effectuer 2 ou 3 tournois pour un groupe de 10 jeunes.

L'assemblée générale du club aura lieu le dimanche 29 juin. Ce sera l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée. Après cette assemblée, nous nous retrouverons sur les terrains extérieurs de Saint AGATHON pour nos traditionnelles grillades et assister aux finales de notre tournoi interne. ■

→ **Le Président,**  
**Ange COTTIN**

# Marche nordique

Le club rentre dans sa 4<sup>ème</sup> année et nous sommes à ce jour 82 inscrits. La cotisation est maintenue à 50 euros.

**N**ous avons mis en place une semaine d'initiation du 16 au 22/09/2013. Deux personnes encadrantes se sont rendues au stage technique qui a eu lieu à Guitté les 12 et 13 octobre avec Gérard Bernabé, formateur fédéral de la marche nordique. Nous avons également deux autres encadrants qui seront formés au mois d'octobre 2014.

Nous sommes toujours à la recherche d'encadrants supplémentaires, merci de nous informer si vous êtes intéressés.

Trois nouveaux circuits ont été mis en place : Pabu et Trieux-Castel Pic et saint Adrien, celui de Saint Agathon a été modifié. D'autres circuits sont en préparation.

Nous avons proposé deux sorties : un week end à Saint Brévin les Pins



les 17 et 18 mai et une journée à l'île de batz le 15 juin 2014 qui a clôturé notre saison.

Nous participerons également, comme chaque année aux manifestations caritatives ( il y a déjà eu La Rose Espoir dont c'était la première à Ploumagoar : la rando Muco – La journée Rando Frouit nature du 1<sup>er</sup> juin.

Nous avons participé financièrement à l'association de Boris Ziegler : « un frère qui marche pour sa sœur qui roule » : projet sportif du plus long sentier de randonnée du monde qui

traverse les Etats-Unis du sud au nord : 4250 kms. Les dons seront destinés à l'organisation d'un voyage pour les personnes handicapées de l'Etablissement de Paimpol où se trouve sa sœur.

Brigitte Le Guenic qui est à l'origine du club avec Noëlla Bertrand quitte la présidence et notre nouveau bureau est composé comme suit :

Co-présidents : Laurence Le Breton ( 06 83 19 82 38 ) et Alain Puillandre, secrétaire et secrétaire adjoint : Isabelle Delemer et Martine Morvan – Trésorier et trésorier adjoint : Laurence Réty et Claude Tyrant ■



# Le site de la médiathèque

Le site de la médiathèque vous ouvre les portes de la bibliothèque ! Pour vos recherches d'ouvrages, vos réservations, un outil informatique simple pour permet d'accéder à tous les services.

N'oubliez pas l'onglet OPAC du site [mediatheque.saintagathon.fr](http://mediatheque.saintagathon.fr)



**P** Un clic sur OPAC, et puis sur Qu'est-ce que l'OPAC et vous découvrez des vidéos explicatives prenez le temps de les regarder ; elles vous mettent sur la piste.

Ensuite vous cliquez à nouveau « Se connecter à l'OPAC »

Derrière ce nom se trouve toutes les possibilités en ligne de consulter de réserver dans le catalogue de la bibliothèque.

Consulter le catalogue : la méthode la plus simple, décocher tout sauf titre et entrez un mot-clé sur le sujet où le personnage qui vous intéresse.

Une liste apparaît ; en cliquant sur le + qui démarre chaque ligne vous aurez un bon aperçu de l'ouvrage, du CD ou de la vidéo recherchée.

Des recherches sur le nom de l'auteur peuvent aussi être effectuées ; décocher titres et cocher auteurs et ainsi de suite. Sous CATEGORIES vous obtenez dans chaque catégorie le classement alphabétique des ouvrages disponibles. Et enfin, pour ceux que l'aspect recherche ludique intéresse, il y a la rosace avec ses pétales ; en cliquant sur un pétale, on découvre des rubriques et au final un ou plusieurs ouvrages correspondants au thème affiché.

N'hésitez pas quand vous passez à la bibliothèque à demander des renseignements complémentaires ; sachez qu'on peut réserver un ouvrage à partir de chez soi.

Pour cela il faut se connecter avec son identifiant et mot de passe ; ceci est expliqué dans les

vidéos d'initiation (rappel : pour ceux qui se connectent la première fois le mot de passe est votre année de naissance). ■

→ **C. JOUAN**  
Responsable multimédia

**Actualités**

**LA GRANDE OURSE c'est le nom de la nouvelle salle culturelle**  
 parmi les autres noms il y avait : L'Eclipse L'Évent Neur L'Andromède L'Orange Le Diap' à Sors Le...  
 Lire la suite

**Les Horaires d'ouverture**  
 mardi de 16 H 30 à 19 H  
 mercredi de 9 H 45 à 12 H 00 et de 15 H à 19 H  
 vendredi de 16 H 30 à 19 H  
 samedi de 9 H 00 à 12 H 00 et 14 H à 17 H  
 Notre Téléphone : 02 96 44 72 53

LES 14/25 ANS PEUVENT RETIRER UN BON DE REDUCTION DE 2650 SUR TOUTE SEANCE DE CINEMA

La Bibliothèque de Saint-Agathon met à la disposition des lecteurs, petits et grands, 11 000 livres environ en libre accès pour le prêt. En nette progression par rapport à 2010, les adhérents assidus ont emprunté près de 13000 exemplaires en 2011.

# Le nouveau système d'élection change la donne !

Suite aux élections des 23 et 30 Mars dernier, un nouveau conseil communautaire a vu le jour.

Le changement de mode de scrutin (listes entières et conseillers communautaires fléchés sur les bulletins de vote) ainsi que des changements de majorité (GRACES et PLOUISY) et l'apparition de conseillers de la minorité ont profondément modifié celui-ci puisque nous retrouvons pas moins de 18 nouveaux sur les 32 conseillers communautaires.

De ces élections est donc sorti un nouveau Conseil Communautaire dont vous trouverez le détail ci-dessous et surtout un nouveau président en la personne de Mr Bernard HAMON Maire de Ploumagoar.

Ce mandat qui commence ne devrait pas voir la mise en route de chantiers importants, la réalisation de ceux engagés sous la dernière mandature (PEM Gare, Ressourcerie) ayant fortement impacté notre capacité de financement.

Des travaux prévus et provisionnés seront

malgré tout réalisés tels que l'optimisation de nos stations d'épuration afin d'augmenter nos capacités de traitement et ainsi accueillir de nouvelles entreprises sur notre territoire, ou encore la sécurisation et la rénovation de nos châteaux d'eau ,etc.

De plus un travail devra être engagé vers une plus grande mutualisation entre nos communes, l'Etat nous obligeant à présenter un projet dans ce sens pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

Après des premières réunions de mise en place quelque peu houleuses et mouvementées (la rancœur n'étant pas bonne conseillère), souhaitons que nous retrouvions au plus vite une ambiance cordiale permettant un travail serein et constructif dans l'intérêt de nos collectivités respectives et surtout pour le bien-être de nos concitoyens. ■

→ **Patrick VINCENT, Elu municipal à ST-AGATHON, Vice-président de GUINGAMP-COMMUNAUTE**

## COMPOSITION DU NOUVEAU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Président :**

- Bernard HAMON PLOUMAGOAR

**Vices-Présidents :**

- Rémy GUILLOU de PLOUISY

*Eau/Assainissement, Recherche, Enseignement, Réseaux télécommunications, Relations internationales*

- Patrick VINCENT de ST-AGATHON

*Finances et Personnel*

- Nolwen BRIAND de GRACES

*Infrastructures, Patrimoine communautairel*

- Christian PICAUD de PABU

*Développement économique*

- Yannick ECHEVEST de PLOUMAGOAR

*Enfance, Jeunesse*

- Guilda GUILLAUMIN de PLOUMAGOAR

*Culture, Patrimoine culturel, Enseignement artistique, Tourisme*

- Philippe LE GOFF de GUINGAMP

*Habitat, Logement*

- Marie-France AUFFRET de GUINGAMP

*Sports, Transports et Déplacements*

- Yannick KERLOGOT de GUINGAMP

*Aménagement de l'espace, Environnement*

## Le Mot de la Minorité municipale

*Gêr an tu enep*

Quatre conseillers... Nous sommes quatre à représenter les 435 personnes qui nous ont fait confiance et donné leurs voix lors des Municipales 2014.

Nous adressons remerciements et gratitude à ces personnes, et défendons leurs intérêts...et les intérêts de ceux qui ne nous connaissent pas encore et qui vont apprendre à nous découvrir.

Nous souhaitons également saluer notre équipe de colistiers qui nous ont accompagné et qui le font encore « en coulisses ». Nous saluons particulièrement Michel KERGUS d'avoir eu le courage de lancer notre liste.

Depuis le 28 Mars 2014 il y a eu 4 Conseils Municipaux.

Beaucoup d'informations, de nouvelles décisions, sont à connaître et à maîtriser.

Nous sommes présents en minorité : 4 conseillers sur 19.

Notre premier rôle est de vous informer sur le fonctionnement de la commune. Par notre exigence d'informations, nos questions, et les vôtres.

Nous allons le faire régulièrement et travailler sur la transparence et l'information ...

Nous avons pris connaissance de certains dossiers :

### La « Salle culturelle »

La « salle » qui durant la dernière mandature

est passée de « salle multifonctions » à « salle culturelle ».

Ce changement de dénomination a entraîné un changement de lieu, un changement d'aménagement, un nouveau financement et à terme une utilisation différente de la salle.

Ce changement a entraîné la nécessité d'aménager « l'école des garçons » afin de créer des salles pour les associations et le boulodrome.

Cette salle, source de nombreuses polémiques, est pour la minorité un lieu non adapté à notre bourg et aux attentes de la population.

Mais elle est maintenant sortie de terre et il faudra désormais l'utiliser au mieux.

Depuis le début Avril, nous sommes confrontés aux votes de nombreux avenants liés à la salle, qui ne faisaient pas partie du devis initial.

Jusqu'à présent, le total de ces avenants est d'environ 100 000 € et ce n'est pas fini..

Un audit du coût global et des dépenses de fonctionnement devra être fait.

Nous sommes vigilants face aux dépenses.

Cette salle va être sûrement un lieu dédié à la musique. Mais à quel prix, au final ? Et pour quel usage St Agathonnais ?

### Les rythmes scolaires

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires nous a semblé très difficile dès

notre présence aux commissions. Le manque d'informations des parents et de leurs représentants était évident.

L'idée de départ (étaler le temps scolaire) est défendable, mais la mise en oeuvre concrète est complexe.

Nous nous sommes positionnés contre sa mise en place ; nous souhaitons un report car la rapidité d'organisation des TAPS (temps d'activités périscolaires) nous pose questions et doutes.

Il n'est pas normal de bâcler la prise en charge de nos enfants parce qu'il faut mettre en place une réforme (réforme que beaucoup de communes refusent d'appliquer).

Le financement est aussi un problème : environ 60 000 € par an pour la commune avant déductions de subventions.

D'autres dossiers sont en cours, nous vous informerons...

A une époque où la plupart des gens éprouvent des difficultés à gérer leur quotidien, est-il raisonnable de dépenser sans compter ?

Pour terminer, la baisse de nos impôts reste une priorité.

**Nous comptons sur votre soutien ...**

→ **Michel KERGUS, Alice TOINEN  
Hubert COZ, Anne TRANVOUEZ**

Jun 2014

# Infos diverses

## Terrains de tennis

La commune met à disposition, gratuitement, deux terrains de tennis en extérieur. Il est important de réserver à la mairie. Une cautions de 10 € est demandée.



## Déchetterie de Pont Ezer

### Jours et heures d'ouverture

Hiver : (novembre à mars)  
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi  
8H30 à 12H00 et 13H30 à 17H00

Été : (avril à octobre)  
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi  
8H30 à 12H00 et 13H30 à 17H45

## Destruction des chardons

Les conséquences sont très dommageables pour les terres en cultures et plus généralement pour toutes les surfaces agricoles ou non. Concernant les terrains privés le maire peut après une mise en demeure du propriétaire faire procéder à l'échardonnage aux frais de celui-ci.



### → Ramassage de la ferraille

Il a lieu le premier lundi de chaque mois pair. Inscription à faire en Mairie.

### → Nuisances sonores

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30 ; les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ; les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

### → Elagage des arbres : une nécessité et parfois une obligation

Il est impératif de procéder chaque année à des opérations d'élagage des arbres situés sur la voie publique pour diverses raisons : contenir l'évolution de l'arbre, dégager des bâtiments bordant la rue, permettre la circulation des véhicules ou des piétons et empêcher les chutes de bois morts sur la voie publique. Il est de tradition d'élaguer en automne, après la chute des feuilles, quand les arbres sont au repos, mais avant qu'il ne fasse trop froid et surtout qu'il ne gèle. Il n'est peut-être donc pas encore trop tard pour procéder à l'élagage de vos arbres de manière à ce qu'ils ne débordent pas sur la rue et que les branches ne viennent pas toucher les câbles électriques et téléphoniques.

Si la nécessité d'agir d'urgence pour prévenir un danger est établie, les services de la commune pourront procéder d'office à l'élagage des arbres, et ce aux frais du propriétaire. De même, si des frondaisons sont susceptibles de causer des dommages aux réseaux électriques ou téléphoniques, les services d'EDF ou de France Telecom pourront faire procéder d'office à l'élagage après information des propriétaires.

### Quelques conseils pour profiter de vos arbres en toute tranquillité :

- Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice.
- Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice, même si l'élagage risque de provoquer la mort du dit arbre.

### Avant toute plantation, veillez à respecter :

- Une distance minimale de 0,50 m de la limite séparatrice pour les plantations ne dépassant pas 2 m.
- Une distance de 2 m minimum de la ligne séparatrice pour les arbres destinés à dépasser 2 m de hauteur.

MAIRIE  
TI-KÊR

## Chien en divagation

Nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'il est interdit de les laisser en divagation et qu'en cas d'accident, ils seront déclarés civilement responsables et passibles de sanctions. De plus, les chiens en divagation sont susceptibles d'être ramassés par la société Chenil Service, ceci dans les 24 heures. Le coût minimum, hors frais de gardiennage, est de 77 €. Merci de votre compréhension.



### → CPAM : une adresse postale unique pour tous vos courriers !

J'adresse tous mes courriers pour ma Caisse Primaire d'Assurance Maladie à son adresse postale unique si je dépends du régime général de sécurité sociale.

Je ne me pose plus de question, j'adresse tous mes courriers (transmission d'une attestation de salaire ou d'une déclaration d'accident du travail, demande de renseignement de formulaires...) quel que soit mon lieu de résidence dans le département à :

**CPAM des Côtes d'Armor**  
22024 Saint-Brieuc cedex 1

**Pensez à préciser votre numéro de sécurité sociale sur tout courrier adressé à la CPAM. Sans cette information, votre dossier ne peut être traité.**

Cette adresse postale unique facilite vos démarches et présente de nombreux avantages :

- vous n'avez plus qu'une adresse à retenir pour correspondre avec les différents services de la CPAM,
- le traitement des courriers est amélioré,
- vos demandes sont centralisées et donc traitées plus rapidement.